

ENTRAIDE DES BATIGNOLLES

Association loi 1901
44, boulevard des Batignolles
75017 PARIS

COTISATION 2019 (bulletin à joindre avec votre règlement)

NOM : PRENOM :

ADRESSE domicile :

ADRESSE courriel :

TELEPHONE :

Ayant pris connaissance de l'article 2 des statuts de l'Entraide des Batignolles reproduit ci-après, je demande mon inscription comme membre de cette association et m'acquiesce de la cotisation d'un montant de :

- 5 euros (Membre actif) 50 euros ou + (Membre bienfaiteur)

Réglée :

- En espèces
 Par chèque à l'ordre de « ENTRAIDE DES BATIGNOLLES »
 Par virement au compte de « ENTRAIDE DES BATIGNOLLES » :

IBAN FR06 2004 1000 0117 4717 2F02 029

Merci dans ce cas d'envoyer un courriel à entraide.batignolles.epub@gmail.com précisant la date et le montant du virement ainsi que le nom du cotisant.

Un reçu fiscal sera adressé au cotisant à partir de 20 euros.

A : Le : signature :

Article 2 – MEMBRES des statuts de l'ENTRAIDE DES BATIGNOLLES :

L'Association se compose de :

- membres bienfaiteurs
- membres actifs

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le Conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Sont membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales qui versent une somme supérieure ou égale à dix fois le montant de la cotisation annuelle.

Sont membres actifs les personnes physiques qui ont pris l'engagement de verser annuellement le montant de leur cotisation.

La participation à l'Assemblée générale est soumise au paiement de la cotisation annuelle. Son montant est fixé et révisé dès que nécessaire par l'Assemblée Générale.